

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUDIRY**
Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le **29 juin à 18h45**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2026

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, AILLET Jérôme, CUEFF Rémy, CHEMINOT Patricia, OMER Elodie, LE CORRE Brivael, FORTUN Julien, SAGER-KLUGHERTZ Armelle

Absent(e)s excusé(e)s : MORRY Silvia (pouvoir à AILLET Jérôme), PRONOST Axel (pouvoir à NEGER Emmanuelle, FORTUN Julien

Absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : NEGER Emmanuelle

La séance est ouverte à 18h45

1- Désignation du secrétaire de séance

Emmanuelle NEGER est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** ce choix

Accord du conseil à l'unanimité des présents et des représentés

2- Approbation du PV du conseil municipal du 1^{er} juin 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de Ploudiry,

Madame Morgane QUENTRIC BOWMAN, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance précédente, qui leur a été transmis avec la convocation au Conseil Municipal de ce jour.

Ayant pu prendre connaissance de celui-ci, les membres du Conseil Municipal sont invités à faire part de leurs remarques ou observations avant son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal du 1^{er} juin 2026,

Accord du conseil à l'unanimité des présents et des représentés

3- Rénovation énergétique de l'école : demande de subvention de la région au titre du dispositif « bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 »

Le conseil régional a approuvé en décembre 2020 son « engagement pour la cohésion des territoires », autour des valeurs de proximité, de sobriété et de solidarité. Il pose notamment les principes d'une politique territoriale renouvelée, par laquelle la Région entend améliorer les conditions de vie de tous les bretons, dans tous les territoires et participer aux nécessaires transitions.

Le dispositif « bien vivre partout en Bretagne » est l'une des déclinaisons opérationnelles de cet engagement régionale, en ce qui concerne les projets d'aménagement des territoires. Des conventions « bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 », bâties entre la Région et chacun des EPCI, permettent d'accompagner des projets qui répondent prioritairement à 3 objectifs majeurs :

- Accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique
- Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat
- Améliorer l'accès de chaque breton aux services de proximité.

C'est à ce titre que le projet de rénovation énergétique de l'école a été inscrit dans la convention « bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 ».

La commune a décidé notamment d'harmoniser les systèmes de chauffage de l'école, d'améliorer l'isolation des bâtiments, de remplacer le système d'éclairage afin de rendre le bâtiment plus performant.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 250 000 € HT.

Madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention de la région pour cette opération de rénovation énergétique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette proposition et autorise Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la région au titre du dispositif « bien vivre partout en Bretagne, 2023-2025 » pour la rénovation énergétique de l'école

Accord du conseil à l'unanimité des présents et des représentés.

La Maire en profite pour parler des mauvaises surprises qui sont trouvées à l'école (Coniophores) et sur le retard que les travaux vont prendre.

Emmanuelle NEGER demande si au lieu de faire les deux bâtiments, on ne pourrait se concentrer sur un seul.

Madame la Maire explique que c'est ce qui va se passer. La classe « monolingue » ne sera pas faite cette année. L'annonce a été faite aux institutrices. La salle Saint Pierre va donc continuer à être utilisée pour la cantine. Une visite est prévue auprès des anciens pour le leur dire.

4 – Convention de refacturation de la prestation RGPD délivrée par l'entreprise TIE

La Maire précise à nouveau c'est que le RGPD (règlement général pour la protection des données) et présente ce qu'est le CDG (centre de gestion).

La CAPLD a conclu un marché avec la société TIE pour la réalisation d'une prestation de délégué à la protection des données pour les collectivités parties à la présente convention.

La CAPLD porte l'ensemble de la commande auprès du prestataire et lui règle le montant global de la prestation. Elle refacture ensuite à chaque collectivité le coût de la prestation qui la concerne.

La CAPLD adresse aux communes qui ont adhéré à ce marché, un projet de convention de refacturation qu'elle propose de présenter au conseil de communauté :

- la convention a pour objet de fixer les modalités de refacturation du montant de la prestation de délégué à la protection des données.
- Elle prend effet à la date de sa signature pour une durée de 3 ans.
- Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis de 3 mois.
- Le montant des prestations est facturé au temps passé et inclut les frais de déplacement :
- 135 € HT / heure,
- 1 € HT / km.
- A la date d'établissement de la présente convention, le taux de TVA applicable à cette prestation s'élève à 20%.
- Les factures seront établies sur la base d'un décompte précis du temps passé et des déplacements effectués.
- La CAPLD refacture annuellement le montant dû par chaque collectivité.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce projet de convention de refacturation.

Elodie OMER demande des précisions sur les km, localisation exacte de départ de l'intervention ?

Jean-Yves CAM précise que c'est la société qui se déplacera.

La Maire précise la délibération présentée n'est là uniquement pour que la commune soit refacturée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** ce projet de convention et autorise Madame la Maire a signé tout document en rapport avec ce marché RGPD

12 voix pour parmi les présents et les représentés, 1 abstention.

1) Présentation des devis signés depuis le dernier conseil

Devis Chapalain pour 890.56 € HT/1068,67 TTC : Jean-Yves CAM précise que la VMC est posée à l'étage mais que c'est un trop gros bloc qui nécessite d'assembler la VMC en « kit » pour ne pas défaire le toit.

Emmanuelle NEGER demande s'ils retirent la VMC du grenier.

Jean-Yves précise que non car de base il n'y a rien.

Affaires et questions diverses :

- Référent PAT : explication de ce qu'est le PAT (Projet Alimentaire Territorial) Jean-Yves CAM se propose (suppléant Rémy Cueff)
Rémy : aller faire des circuits courts
- Ecole : tour à l'école proposé après le conseil.
- Rencontre sénateurs / députés :

Présentation d'un power point concernant la composition d'un (dépenses/recettes, investissement).
Nécessité d'avoir un budget équilibré, présentation du calendrier budgétaire à suivre.

- Gestion de crise « canicule » : La Maire remercie l'ensemble des élus mobilisés lors des différentes visites faites auprès de nos aînés durant la vague de chaleur. Ces visites ont été très appréciées.

Au niveau de l'école, tout s'est bien passée aussi. Les enfants allaient sous les arbres près de la salle communale Saint-Pierre. Elodie OMER et Jennifer VIGNAUD sont passées plusieurs fois.

Gildas MERDY a lancé l'**opération « rendre visite aux personnes vulnérables »**.

Une discussion s'engage sur le sujet et Armelle SAGER-KLUGHERTZ, indique aussi il faut également rendre hommage aux infirmiers qui passent tous les jours.

Plan de sauvegarde : à Pencran, ils ont décidé d'ajouter les infirmières car elles ont l'habitude d'aller voir les habitants.

Jean-Yves CAM : les personnes âgées habitent pour la plupart dans des anciennes maison qui sont dans des maison vraiment fraîches.

Gildas MERDY informe que la commission de sécurité se réunira pour mettre à jour le fichier des personnes vulnérables.

Armelle SAGER-KLUGHERTZ demande quelles sont les actions et attitudes à adopter lors d'une rencontre avec une personne ne va pas bien.

La Maire répond qu'il y a un registre en mairie, lors de la mise à jour y indiquer le référent médecin/infirmier.

Brivael LE CORRE précise qu'il faut, en cas de problème de santé, appeler le 112 qui conseillera.

Elodie OMER évoque l'idée de faire venir les infirmières pour leur demander les premiers gestes.

Brivael le Corre demande à voir avec les infirmières pour avoir des fiches réflexes, pour savoir comment gérer les personnes vulnérables.

- Lancement du PLUI : Présence à une prochaine réunion de Morgane QUENTRIC BOWMAN et de Jean Yves CAM (explications sur le PLUI, sur les modifications à venir).

Les liens de présentation ont été envoyée aux élus.

Une réunion sera à prévoir concernant ce dossier pour les personnes intéressées.

Morgane QUENTRIC BOWMAN précise que l'Etat a autant d'hectares à consommer. Le ZAN nous donne des limites. La tendance va vers le logement collectif.

La Maire précise qu'une réunion d'information sur le ZAN, SRADDET sera à programmer.

- Nouveau lotissement : La Maire indique que le sujet sera abordé en septembre.
- Projet de territoire : un séminaire des élus est prévu le 8 juillet.
- Samedi 4 juillet : le département invite la Maire et les adjoints au château de Trévarez sur le thème sécurité.
- Eglise : réouverture officielle le 3 octobre prochain.

Liste des invités : financeurs, DRAC, département, régions, donateurs, anciennes secrétaires de mairie, élus du canton.

Pour information, les enduits ne sont toujours pas bons : un expert va venir le 9 juillet, des photos des enduits vont lui parvenir pour qu'il ait un historique.

Armelle SAGER-KLUGHERTZ demande si l'assurance prendrait en charge les dépenses supplémentaires ?

La Maire répond que cela sera en fonction de la réponse de l'expert.

- Conseil d'école : Le conseil s'est bien passé. Elodie OMER précise qu'il y a plus d'élèves pour le RPI 10 départs, 11 arrivées.
- La Maire fait référence à l'article de l'ancienne Maire de la Martyre paru dans le télégramme.
- Fermeture de l'aire des déchets verts de la Martyre.

Précisions : il était prévu que cette aire reste ouverte jusqu'à l'ouverture de la prochaine déchetterie. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) considère que l'aire des déchets ne respectaient pas la réglementation (en matière d'incendie, de pollution) et une mise en demeure de fermeture a été décidé pour le 15 septembre prochain.

Une communication avec l'appui de la CAPLD est à faire rapidement auprès des habitants. La CAPLD doit diffuser une documentation précise à l'intention des habitants.

Brivael LE CORRE suggère un partenariat avec Landivisiau ou Landerneau.

Elodie OMER craint les problèmes résultant de cette fermeture.

Emmanuelle NEGER informe qu'il y aura la mise en place d'ateliers broyages, des informations sont prévues aussi pour aider les habitants à pour réduire leurs déchets.

Elodie OMER demande si la CAPLD envisage des locations de matériel aux particuliers ?

- Camion santé : un camion santé sillonne les communes pour une sensibilisation à différents dépistages. Si des personnes sont intéressées, en parler à Armelle SAGER-KLUGHERTZ, cela peut être une aide pour trouver des spécialistes.

- Charte PCAET – Environnement : sensibilisation à l'environnement et une possibilité de recevoir des aides : Rémy CUEFF et Emmanuelle NEGER se proposent de travailler la Maire sur le sujet.

- Une démonstration sur l'utilisation d'un défibrillateur est prévue à la Roche-Maurice, la Maire indique qu'une sensibilisation serait à faire sur l'ensemble des communes du Plateau. Gildas MERDY va lancer l'idée au SIPP lors de la réunion de mercredi 1er/07.

- Elodie OMER ajoute que lors du précédent mandat, une formation aux 1er secours avait été proposée en partenariat avec le SDIS mais personne n'avait répondu présent = repenser de faire cette formation.

Rencontre avec Mme MAUGET Isabelle, conseillère départementale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h20

Signatures

La Maire,

Morgane QUENTRIC BOWMAN,



La secrétaire de séance,

Emmanuelle NEGER